

Brexit, le « saut de la falaise »

L'on se souvient de l'histoire du fou qui saute dans le vide du 100ème étage d'un building et qui parvenu au 50ème s'exclame : « jusqu'ici tout va bien, ... ».

Ainsi en va-t-il de Mme May qui selon l'humeur plaide un jour pour le « *soft Brexit* », le lendemain pour le « *Hard Brexit* » et le jour d'après pour le « *cliff-edge Brexit* », littéralement le saut de la falaise ou mieux, le saut dans le vide.

Si l'on veut bien comprendre la logique du « *soft Brexit* » et du « *hard Brexit* », le « *cliff-edge Brexit* » n'en a aucune. Et pas davantage de faisabilité juridique. Même si Michel Barnier déclare au Journal du dimanche qu'il faut se préparer à « *une absence d'accord* », cette absence d'accord correspond à un maintien du Royaume-Uni dans l'Union au-delà du 29 mars 2019 et en aucune façon au scénario du « *cliff-edge Brexit* ».

Estimer le cliff-edge Brexit comme un scénario au même titre que le soft Brexit et le hard Brexit revient à ignorer que l'Union Européenne et donc le Royaume-Uni sont liés par les règles du droit international, par les traités internationaux qu'ils ont conclus et notamment par les règles de l'OMC.

Prétendre que le Royaume-Uni pourrait quitter unilatéralement l'Union européenne sans accord préalable avec ses partenaires commerciaux (qui sont ceux de l'UE) et avec l'Organisation Mondiale du Commerce, constitue – excusez-moi – le summum de la déraison.

DG

Newsletter



comitology.eu

GUIDING YOU THROUGH THE LABYRINTH
WITH THE LATEST NEWS

www.pacteurope.eu/publications/newsletters

#43, Novembre 2017

PRODUITS CHIMIQUES

Pas de majorité qualifiée pour le renouvellement du glyphosate, le comité d'appel doit se prononcer le 27 novembre

La Commission et les États membres restent dans l'impasse concernant la substance herbicide glyphosate et sa ré-approbation potentielle au niveau de l'UE.

Les négociations autour de la durée de la nouvelle licence proposée rappellent la chanson bien connue de l'Eurovision « *What's Another Year ?* ». À l'origine, c'était 15 ans; puis 10; puis 7; puis 3; avant de s'accorder finalement sur 5, un nombre que DG SANTE espérait pouvoir servir de compromis.

Hélas, il semble qu'une majorité qualifiée soit hors de portée dans la saga glyphosate. Le 9 novembre, la Commission a présenté un renouvellement de 5 ans au Comité permanent, mais au final seulement 14 États membres ont voté « *pour* », alors que 9 ont voté « *contre* » et 5 se sont abstenus.

En jargon de comitologie, cette absence de majorité qualifiée « *pour* » ou « *contre* » est synonyme de « *pas d'opinion* ».

Il est presque certain que le comité d'appel – prochaine escale de la procédure – répliquera ce résultat, ce qui signifie que la décision finale est de nouveau destinée à atterrir dans le giron du Berlaymont.

L'autorisation actuelle du glyphosate expire le 15 décembre. Alors que les députés européens et les ONG plaident en faveur de son élimination complète et que l'industrie menace apparemment d'engager une action en justice en cas de non-renouvellement, les murs se referment rapidement sur la Commission. Abonnez-vous à la Newsletter Premium de ce mois-ci pour une analyse approfondie.

NOUVEAU PACT WORKSHOPS (EN ANGLAIS)



Comprendre les bases de la législation secondaire de l'UE

par Daniel Guéguen and Vicky Marissen

Améliorez vos connaissances des actes délégués et d'exécution dans un cadre opérationnel et interactif

Dates disponibles : 5 décembre, 25 janvier et 27 février
Pour obtenir plus d'informations et s'inscrire, [cliquez ici](#).

Support éditorial :
PACT European Affairs
www.pacteurope.eu



La rédaction de la newsletter:

Vicky Marissen, Rédactrice en chef, vm@comitology.eu
Steven Corcoran, Rédacteur adjoint, sc@comitology.eu

SANTÉ ANIMALE

Le différend sur l'autorisation du formaldéhyde parvient au Médiateur européen

La romance chimique de la comitologie est toujours aussi forte, le formaldéhyde étant la dernière cause d'anxiété en date en matière de santé publique. Substance se produisant naturellement dans le corps et largement employée dans les processus de fabrication, elle est notoirement utilisée dans l'embaumement de cadavres.

Comme une momie égyptienne, la question est restée remarquablement bien préservée à l'ordre du jour du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (ScoPAFF) où la DG SANTE et les États membres sont bloqués dans les négociations depuis trois bonnes années quant à l'autorisation ou non de l'utilisation du formaldéhyde dans l'alimentation des oiseaux.

Le principal point de désaccord est le potentiel apparent du formaldéhyde à générer des cancers et les préoccupations

connexes liées à la sécurité des travailleurs.

Les autorités polonaises ont déjà pris des mesures pour l'interdire dans l'alimentation sur leur propre sol, bien que certaines parties prenantes voient la substance comme un élément clé dans la lutte contre des maladies comme la salmonelle. Néanmoins, la Commission a rédigé un acte d'exécution refusant l'approbation du formaldéhyde en tant qu'additif alimentaire.

Une société, le fabricant américain Anitox, aurait déposé une plainte auprès du Médiateur européen Emily O'Reilly, accusant la Commission de ne pas garantir l'objectivité, la transparence et la proportionnalité dans le processus de rédaction de cet acte d'exécution. Selon Politico, le Médiateur étudie la question.

En attendant, la proposition a été **examinée** le 10 novembre par le ScoPAFF, bien que le moment du vote ne soit pas encore clair.

PROCÉDURES DE COMITOLOGIE

Le Conseil tient sa première réunion sur le projet de réforme de la comitologie

Nous pensons que ce jour n'arriverait jamais: après des mois d'arpentage dans les couloirs, la Commission a enfin obtenu une audience avec le Conseil pour discuter de sa **proposition** controversée de révision du règlement de comitologie (182/2011).

Le 10 novembre, le «Groupe de travail sur les affaires générales (révision de la comitologie)» a accueilli une présentation du projet de texte par le Secrétariat général de la Commission, suivi des contributions des attachés des États membres présents.

Parmi les réformes proposées se trouvent l'exclusion des abstentions des votes au niveau du Comité d'appel et l'émission d'avis non contraignant par le Conseil. La proposition requiert l'accord des co-législateurs avant de pouvoir entrer en vigueur.

PRODUITS CHIMIQUES

Augmentation du risque d'interdiction des néonicotinoïdes suite au revirement du Royaume-Uni

Les Britanniques se dirigent peut-être vers la sortie, mais cela ne les empêche pas de prendre tout le monde au dépourvu.

Le 9 novembre, le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, Michael Gove, a **déclaré** que son gouvernement soutenait l'interdiction à l'échelle de l'UE des substances insecticides considérées comme nocives pour les abeilles. Cela représente un revirement complet par rapport à la position antérieure du Royaume-Uni, qui s'était opposé à un premier moratoire sur trois néonicotinoïdes en 2013.

Alors que le **Comité permanent** devrait se réunir (et peut-être voter) en décembre, cette volte-face très britannique pourrait bien donner à la Commission la majorité qualifiée dont elle a besoin pour faire approuver les restrictions les plus radicales.

EN BREF :

- Le registre commun des actes délégués devrait être opérationnel à partir de décembre 2017.
- 16 octobre: la Commission publie un **rapport annuel** sur l'activité de comitologie et note l'adoption de 1 448 actes d'exécution en 2016.
- 21 novembre: la commission JURI **examinera** un projet de rapport sur les propositions de «*Lisbonisation*».
- 22 novembre: **Discussion** probable sur les perturbateurs endocriniens lors de la réunion du Collège de la Commission.

DANS LA NEWSLETTER PREMIUM DE CE MOIS :

- **EN DETAILS** : La saga glyphosate, les derniers développements et les étapes à venir.
 - Mises à jour sur la réforme de la comitologie et la «*Lisbonisation*».
 - Néonicotinoïdes : que signifie le demi-tour du Royaume-Uni vis-à-vis de l'interdiction proposée?
 - Formaldéhyde, trilogues et bien plus encore !
- Inscrivez vous à la Newsletter Premium en contactant :**
info@comitology.eu